

Demande de remboursement de frais ambulatoires (doc. S/155)

Nous vous invitons à introduire vos frais pour prestations AMBULATOIRES de la façon suivante :

- Veuillez nous envoyer le décompte détaillé de la mutualité éventuellement accompagné des photocopies lisibles des notes de frais si ce décompte s'avère incomplet - ainsi que les photocopies lisibles des notes de frais qui ne doivent pas être introduites à la mutualité.
- Pour les prestations paramédicales et adjuvants médicaux, veuillez annexer une copie de la prescription.
- Pour les médicaments prescrits par un médecin, veuillez nous envoyer l'original de 'l'attestation de prestations pharmaceutiques remboursables dans le cadre d'une assurance complémentaire' (modèle BVAC, délivrable par les pharmaciens).

IMPORTANT!

- Pour chaque envoi de vos notes de frais, placez ce document comme première page (page de garde).
- Classez les notes de frais par personne assurée (n'utilisez pas d'agrafes ou du papier collant!).
- Afin d'éviter toute surcharge ou mauvaise interprétation, nous vous demandons de ne pas faire d'annotations sur les documents, mais uniquement sur une feuille séparée.

offices personnelles
N° police N° d'inscription (si police groupe)
om de la personne assurée :
du compte IBAN bénéficiaire
ode BIC bénéficiaire (uniquement pour les comptes à l'étranger)
el. / GSM : e-mail :
ous souhaitez recevoir l'information : ☐ par voie électronique ☐ sur papier
ombre d'annexes, y compris ce document :

Vous donnez votre accord explicite avec le traitement de vos données personnelles conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998. L'information concernant le traitement des données personnelles au sens propre est accessible online sur le site web de DKV http://www.dkv.be sous 'privacy' ou est disponible sur papier par requête adressée à DKV.

Date, signature et nom de la personne qui signe :